



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zones rurales

Question au Gouvernement n° 1205

Texte de la question

PÔLES D'EXCELLENCE RURALE

M. le président. La parole est à M. Émile Blessig, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Émile Blessig. Monsieur le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, les pôles d'excellence rurale sont des projets favorisant le développement des territoires ruraux bénéficiant du soutien financier de l'État. Pour obtenir le label " pôle d'excellence rurale ", un projet doit être situé en territoire rural et favoriser le contact entre les collectivités locales et les entreprises privées dans l'un des domaines suivants : le développement durable, soit la promotion des richesses naturelles, culturelles, patrimoniales ou touristiques, l'offre de services à la population, la production industrielle et artisanale dès lors qu'elle favorise l'utilisation de techniques innovantes.

Sur les 700 projets de pôles d'excellence rurale, 379 ont été labellisés en juin et décembre 2006, illustrant le dynamisme de nos zones rurales.

Deux ans et demi après la mise en oeuvre de cette politique, je souhaiterais savoir où en est la démarche et quelle suite vous comptez réserver, dans un proche avenir, à cette politique.

M. le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire.

M. Hubert Falco, *secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, je vous sais attaché aux pôles d'excellence rurale puisque vous en développez un de qualité dans votre circonscription. En 2006, nous avons effectivement labellisé 379 pôles d'excellence rurale. Aujourd'hui, nous en soutenons 357 et, en juin 2008, nous en avons relancé 130, l'État investissant 235 millions d'euros. C'est un formidable facteur de développement économique dans le monde rural ainsi qu'un élément fédérateur puisque l'ensemble des élus locaux travaillent à un développement qui se fait souvent dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Nous sommes en train de terminer les 130 pôles d'excellence rurale que nous avons relancés en juin 2008.

Nous avons débloqué 1 million d'euros qui nous permettra d'aller à la fin de l'année 2009.

Ensuite, une réflexion aura lieu avec les élus locaux. Le Président de la République s'est engagé hier, à Venelles, à relancer une nouvelle génération de pôles d'excellence rurale. Nous le ferons ensemble, en pleine concertation avec les parlementaires et je ne doute pas que vous participerez à cette réflexion. Toutefois, dans un premier temps, il faut terminer la génération des pôles 2009. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Émile Blessig](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1205

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Aménagement du territoire

Ministère attributaire : Aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 avril 2009